Septième Année. --- N° 880 | 1 P. T. le Numéro | Mardi 7 Octobre 1884

LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

ABONNEMENTS

Égypte... Un an..... 60 fr. / Six mois..... 35 » / Trois mois..... 20 »

Étranger - Le port en sus.

Bureaux au Caire, rue de l'Ancien Tribunal

PAUL GIRAUD
Rédacteur en Chef, Directeur-Propriétaire

Pour les Abonnements et Annonces, s'adresser à l'Administrateur, au Bureau du Journal.

INSERTIONS

	La Ligne
Annonces.. 4me page	50 cent.
3me page	1 fr.
Réclames	2 »
Chroniques et Faits divers	5 »

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1re Instance du Caire et d'Alexandrie, le *Bosphore Egyptien* a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.

AVIS

Ceux de nos abonnés dont l'abonnement expire fin septembre et dans la première quinzaine d'Octobre sont priés de vouloir bien faire parvenir à l'administration du **Bosphore** *le montant du renouvellement dans le plus bref délai, afin d'éviter tout retard dans l'envoi du journal.*

Le Caire, le 7 Octobre 1884.

L'idée d'un arbitrage pour régler la question égyptienn commence à prendre une certaine consistance, et s'il est vrai que certains membres du Gouvernement Anglais veulent poursuivre l'exécution de l'œuvre que l'Angleterre semble s'être imposée en Egypte, il n'est pas moins vrai également qu'il se trouve d'autres membres de ce même Gouvernement qui comprennent fort bien à quoi s'exposerait leur pays s'il persévérait dans cette politique et qui, avec beaucoup de patriotisme et de bon sens, cherchent à retenir l'Angleterre sur la pente fatale où elle s'est engagée.

Soit que cet arbitrage se présente sous la forme d'une nouvelle Conférence, soit qu'il consiste en un échange de notes diplomatiques entre les différents cabinets intéressés, il devra nécessairement aboutir à la fixation d'un terme à l'occupation civile et militaire de l'Egypte par l'Angleterre.

Sur les bords de la Tamise, on commence à prendre en sérieuse considération cette idée d'un arbitrage ; ce serait, croyons-nous, un honneur pour l'Angleterre si elle prenait l'initiative de cette mesure qui, tôt ou tard, s'imposera ; elle en tirerait profit et gloire pour sa réputation, en même temps qu'elle restituerait, par cette action spontanée et judicielle, à la direction politique des Etats le caractère moral que les évènements de 1859, 1866 et 1870 lui ont enlevé.

Il est matériellement impossible qu'un homme aussi foncièrement libéral et aussi profondément honnête que M. Gladstone laisse plus longtemps protester la signature de son pays, et revienne ainsi sur la parole d'honneur qu'il a donnée à l'Europe et sur les engagements sacrés et solennels pris par le gouvernement anglais.

Nous avons souvent parlé, à cette même place, de cette parole d'honneur et de ces engagements ; nous avons souvent entretenu nos lecteurs de ces déclarations formelles de M. Gladstone, qu'on paraît oublier en certains lieux. Il est bon, croyons-nous, de les rappeler ici, puisqu'on semble ne plus vouloir en conserver le souvenir.

Voici ce que disait M. Gladstone, à la Chambre des Communes, le 4 août dernier :

« Je n'ai pas besoin de dire que nous voulons que notre intervention soit bienfaisante et que les résultats soient durables autant que cela sera en notre pouvoir et autant que les circonstances le permettront. Notre but n'est, en effet, pas simplement d'assurer la tranquillité du moment, mais aussi d'obvier aux dangers de l'avenir.

« Le choléra a apporté un trouble sérieux au travail de réorganisation poursuivie par l'Angleterre en Egypte ; il a, dans un certain degré, arrêté la perception des impôts et forcé d'examiner certaines questions s'y rapportant.

« Il a ralenti le progrès des affaires dans lesquelles l'Angleterre est engagée et bien que l'époque, à peu près prévue par lord Hartington pour le retrait des troupes anglaises, soit très rapprochée, le choléra ne permet pas de croire à un très prochain retrait des troupes. Notre désir, en effet, est de laisser en Egypte, en la quittant, un édifice plus ferme et plus stable que celui renversé par Arabi. On ne peut commander à l'avenir ; tout ce que le gouvernement peut faire, c'est d'adopter des moyens rationnels et équitables en vue de l'avenir.

« Mes paroles expriment, je le crois, exactement nos intentions, telles que nous les avons déclarées à plusieurs reprises au Parlement.

« Nous sommes allés en Egypte faire une œuvre déterminée, et l'accomplissement de cette œuvre doit marquer le terme de notre occupation. L'un des points essentiels de notre politique en Egypte a été d'obtenir que les nouvelles institutions réalisent un progrès tel, qu'il nous donne l'espoir d'avoir accompli une œuvre satisfaisante pour le peuple Egyptien. »

Cette déclaration, M. Gladstone la renouvelait en ces termes au banquet offert par le lord-maire de Londres aux membres du Gouvernement de Sa Majesté Britannique :

« Quant aux importants devoirs qui se sont imposés à nous dans cette ancienne terre de l'Egypte, ce que j'ai à dire, c'est que nous y sommes allés sans vues égoïstes, que nous y avons une grande œuvre à accomplir, que nous avons hâte d'y parvenir, que nous devons faire attention de ne pas nous priver des résultats obtenus par une trop grande précipitation ; mais dès que l'œuvre sera faite, nous quitterons le pays, et que le plus tôt que nous pourrons le faire sans dommage, les plus heureux seront de ce résultat les ministres de Sa Majesté. »

Ces paroles du premier ministre provoquèrent, à la Chambre des Communes, une interpellation qui amena de la part de M. Gladstone la déclaration suivante, déclaration plus catégorique et plus significative encore que celles que nous venons de citer :

« Le langage qui tend à encourager les idées d'annexion est dangereux, d'abord parce qu'il éveille dans une certaine classe le désir de s'approprier ce qui appartient à autrui et d'ajouter sans nécessité de nouveaux territoires à l'empire, déjà bien étendu ; ensuite, parce qu'un pareil langage peut porter atteinte à la bonne renommée de l'Angleterre et fait naître, parmi les étrangers, cette impression que le gouvernement est prêt à abandonner les déclarations qu'il a déjà faites.

« Nous sommes contre cette doctrine d'annexion ; nous sommes contre tout ce qui lui ressemble ou en approche ; nous sommes contre tout langage qui peut en favoriser l'expectative ; nous sommes contre elle à raison des intérets de l'Angleterre ; nous sommes contre elle à raison des devoirs de l'Angleterre ; nous sommes contre à raison des engagements particuliers et solennels que nous avons donnés au monde de la manière la plus formelle dans des circonstances critiques, engagements qui nous ont valu la confiance de l'Europe, au milieu d'opérations difficiles et que nous sommes tenus par suite à considérer comme plus sacrés.

« Nous savons qu'une occupation « prolongée pourrait être un premier « pas vers l'annexion ; aussi aurons-« nous bien soin que l'occupation ne « prenne pas un caractère permanent ; « nous ne pouvons pas indiquer le « jour, et nous n'essaierons pas de le « faire, de l'évacuation ; mais tous « nos efforts tendront à ce que cette « évacuation ait lieu le plus tôt pos-« sible. »

Voilà ce qu'a dit M. Gladstone, et quelles sont les déclarations faites et les engagements pris à la face de l'Europe par le Gouvernement Anglais, déclarations et engagements qui, loin de détruire le protocole de désintéressement signé par l'Angleterre à Constantinople, l'ont au contraire fortifié et rendu plus sacré encore.

Ainsi donc, nous sommes en droit de considérer, comme de simples excès de zèle, les actes de certains agents politiques anglais en Egypte, et les mesures vexatoires et arbitraires que l'Angleterre a cru devoir prendre dans ce pays.

Le principe de l'intervention anglaise sur les bords du Nil, tel qu'il a été fixé par les paroles mêmes de M. Gladstone, reste donc intact, et ce ne serait qu'en foulant aux pieds sa propre signature et en risquant la perte de son honneur, que le Gouvernement de S. M. la Reine pourrait aujourd'hui manquer à ses engagements et donner à sa parole le plus outrageant des démentis.

Le Coup d'Etat du 18 Septembre

DEVANT LA PRESSE ANGLAISE

Il nous paraissait impossible que, parmi les journaux importants qui se publient à Londres, il ne s'en fût pas trouvé un seul qui flétrît, ainsi qu'il mérite de l'être, le coup d'Etat du 18 septembre.

Nous trouvons aujourd'hui dans le *Globe*, un des organes les plus considérés de la presse anglaise, l'article suivant qui stigmatise de la façon la plus sincère la police anglaise en général et le coup d'Etat du 18 septembre en particulier.

Nous nous faisons un devoir de reproduire *in extenso* cet article :

Pendant que M. Gladstone se débat avec un flux de paroles au milieu des déserts de l'Ecosse, un orage d'une toute autre nature s'amoncèle sur le Continent. Chaque jour, les échos de la colère contre l'Angleterre augmentent en nombre et en intensité, et il serait difficile de distinguer, au milieu des grandes puissances, une seule voix en faveur du coup audacieux de lord Northbrook.

La France, l'Allemagne et l'Autriche ont hautement protesté contre l'abrogation de la loi de liquidation. La Russie s'est jointe à elles.

L'Italie, après quelque hésitation, paraît disposée à faire cause commune avec la majorité, et, même la Turquie, reconnaît que la cause de l'Angleterre est une cause indéfendable. C'est là ce qu'il y a de pire, dans toute cette affaire.

Il est déjà bien fâcheux d'être en brouille avec toute l'Europe ; il est bien plus fâcheux encore de savoir que nous sommes absolument dans notre tort. Si ceux qui défendent le procédé en invoquant le cas de force majeure n'ont pas d'autre argument à faire valoir, il est grand temps de renoncer à plaider la cause sur des raisons morales.

Nous avions un arrangement international de la plus haute gravité, qui avait expressément pour but d'empêcher le gouvernement égyptien de mettre la main sur certains revenus hypothéqués, ainsi qu'il l'avait fait jadis, et c'est cet instrument diplomatique que l'Angleterre met de côté immédiatement après le refus des puissances signataires de l'y autoriser.

Qu'aurait-on dit, en Angleterre, si quelque autre puissance eût usé du même procédé ?

Nous n'aurions pas eu assez de termes pour exprimer notre indignation et notre ressentiment contre un manquement aussi vil à la bonne foi internationale, et nous aurions sans doute obtenu quelques tirades sentimentales de M. Gladstone sur l'honneur et l'honnêteté.

Faut-il s'étonner de ce qu'on nous accuse d'être une nation d'hypocrites, lorsqu'un grand nombre de nos publicistes les plus éminents s'efforcent de justifier la conduite de notre gouvernement ?

On nous dira, peut-être, que c'est faire acte de patriotisme en défendant l'acte de répudiation de la loi de liquidation, parce que cet acte fortifie la position de l'Angleterre sur le Nil. Nous ne voulons pas de cela. Si nous ne pouvons pas maintenir notre situation en Egypte par des moyens honnêtes, mieux vaut l'abandonner immédiatement..

En l'état des choses, non seulement on nous a rendus responsables, comme nation, d'une action dont la plupart d'entre nous rougissent, mais encore sommes-nous exposés à boire la coupe de l'humiliation jusqu'à la lie, par suite d'une coalition des grandes puissances. Alors, peut-être, notre gouvernement viendra à reconnaître que la meilleure politique, c'est la politique de l'honnêteté.

Lord Northbrook est parti pour la Haute-Egypte. Sa Seigneurie a bien employé les quarante-huit heures qui ont précédé son départ ; le lord Haut Commissaire est allé visiter le Meglis-Henaff du Caire, il s'est longuement entretenu avec Chezib bey Mansour et les autres magistrats de la Cour d'appel indigène ; cette première journée s'est terminée d'une façon fort agréable pour lord Northbrook, qui a eu le

plaisir d'avoir dans la soirée une très longue conversation avec M. Absalon Amos qui devient définitivement, à ce qu'il paraît, un personnage important.

Le lendemain matin, le lord Haut Commissaire a donné audience au moudir de Charkieh, S. E. Sala Eddin pacha lui a demandé des explications détaillées sur la situation de sa province et principalement sur les faits qui ont motivé l'envoi à l'Agence Britannique de plaintes nombreuses contre le tribunal indigène de Zagazig.

Lord Northbrook a eu ensuite une entrevue sérieuse et prolongée avec S. E. Nubar pacha, avec lequel il a causé principalement de la protestation des puissances et du procès fait par les Commissaires de la Dette publique ; à S. E. Nubar pacha a succédé S. E. Zeki pacha, dont l'audience a duré plus d'une heure ; il a été naturellement discuté avec ce dernier sur l'administration des Wacfs S. E. Baker pacha et M. Johnson, de la police, ont été également reçus par lord Northbrook, il a été question des capacités toutes particulières de M. Alcide Fewnick.

Le lord Haut Commissaire ne prolongera pas son séjour dans la Haute-Egypte au delà de quinze jours ; le point extrême de ce voyage sera Assouan.

Après un repos de quelques jours au Caire, Sa Seigneurie fera une tournée dans les provinces du Delta, avant de prendre congé définitif de l'Egypte.

On nous assure que le Conseil législatif a reçu communication d'un projet de loi établissant dans la Basse-Egypte une Commission spéciale pour juger sommairement les actes de brigandage qui se sont produits ces temps derniers et ceux qui pourraient se produire à l'avenir.

TÉLÉGRAMMES

Agences Havas et Reuter)

Londres, 5 octobre.

Une circulaire de lord Granville reconnaît la nécessité de régler les indemnités d'Alexandrie, mais constate que la chose est impossible avant le règlement des finances égyptiennes.

La circulaire invite les puissances à attendre le rapport de lord Northbrook, lequel arrivera fin octobre.

—

Paris, 5 octobre.

Hier, à Kelung, l'amiral Courbet a occupé de nouvelles positions. Il fortifie les points occupés, puis il marchera en avant.

L'amiral Lespès a démonté les batteries chinoises de Tam-Sin.

(Havas)

—

Shangai, 6 octobre

L'amiral Courbet a occupé Kelung.

L'amiral Lespès a démonté les batteries de Tam-Sin.

—

Wadi-Halfa, 5 octobre

Lord Wolseley est arrivé ici.

(Reuter)

NOUVELLES

Il existe à Liverpool une société dite « Congo District Association » qui s'est donné pour mission de défendre les intérêts anglais sur la côte occidentale d'Afrique. Dans un meeting qu'elle a tenu dernièrement, il a été décidé à l'unanimité des membres présents qu'une pétition serait adressée au Foreing-Office pour protester contre la prise de possession de la rivière Cameroon par le gouvernement allemand, cette partie du territoire africain disent les pétitionnaires, étant considérée comme placée sous le protectorat de l'Angleterre, à telle enseigne qu'une cour de justice instituée par les autorités britanniques, sous le nom de « cour d'équité », y rend la justice.

Les pétitionnaires ajoutent que ces faits étaient ignorés du prince de Bismarck quand il a fait procéder à l'annexion de Cameroon et que, mieux informé, le gouvernement allemand renoncera à toutes prétentions sur la rivière où il vient de planter son pavillon.

La pétition rappelle que les résidants allemands comme les sujets anglais siégeaient à la cour d'équité et dit en terminant qu'il est à craindre que, tôt ou tard, les Allemands n'établissent des droits différentiels en faveur de leur commerce et subventionnent une ligne de steamers pour faire concurrence aux bâtiments anglais.

Comme on le voit, la pétition est des plus modérées, et il semblerait qu'elle cherche surtout à obtenir du gouvernement allemand la promesse de ne rien modifier aux conditions du commerce sur la côte de Guinée. Il est exact que les agents anglais avaient une certaine influence sur les noirs de la rivière Cameron mais il est certain que l'Angleterre n'a jamais fait, dans ces parages, acte de souveraineté ou de protectorat. Il est certain aussi que le gouvernement de Berlin connaissait l'existence de la cour d'équité, car les résidants allemands qui y siégeaient sont ceux-là même qui ont acheté aux chefs nègres les territoires dont l'Allemagne vient de prendre possession.

Reste à savoir si, même pour donner quelque satisfaction à l'opinion publique en Angleterre, l'Allemagne s'engagera à ne pas faire à son commerce une situation privilégiée.

***

En Italie, on a vu d'un fort mauvail œil l'inauguration du chemin de fer de l'Arlberg. Pour le moment, le trafic italien en souffrira peu, et Brindisi restera le port privilégié d'où part la route directe pour l'Orient ; mais lorsque, dans quelques années, le réseau austro-hongrois sera relié aux chemins de fer turcs et que Salonique en sera le point *terminus*, la situation économique de l'Italie sera gravement atteinte. Et ce n'est pas tout : voici qu'en Grèce on étudie le projet de construction d'un chemin de fer qui mettra Athènes en communication avec Salonique. Dès lors Athènes, ou plutôt le Pirée, deviendrait la tête de ligne dans la direction de l'Egypte, des Indes et de la Chine.

Non seulement tout le commerce du Levant, mais aussi toutes les transactions avec l'extrême Orient se feraient par cette voie, et le courant commercial qui se dirige vers l'Occident passera par la Grèce, la Turquie, l'Autriche et la Suisse pour aboutir à Paris, à Londres, à Anvers et à Amsterdam.

L'Italie, dans ca cas, serait réduite à l'état d'impasse.

Comment conjurer ce danger ? La presse italienne pose la question, mais avoue qu'elle n'y a pas trouvé de réponse.

∴

On mande de Cattaro :

Les autorités turques à Scutari ayant ordonné le séquestre d'un navire monténégrin qui a été trouvé chargé d'armes et de munitions, le Montenegro a demandé satisfaction à Constantinople, cette mesure lui paraissant une infraction au traité de Berlin.

∴

Le gouvernement espagnol va envoyer un nouveau gouverneur dans le golfe de Guinée pour y administrer les possessions espagnoles. Il partira avec des instructions qui ont été arrêtées en conseil des ministres ; il sera autorisé à tolérer l'établissement d'un dépôt de charbon que le gouvernement allemand a établi à Fernando-Po pour le service de ses bâtiments de guerre et de ses vapeurs qui descendent les côtes de l'Afrique équatoriale.

∴

Le *North China Hérald* rapporte qu'antérieurement au bombardement de Kelung, le steamer allemand *Welle* avait débarqué à Tamsui, port de l'île Formose, un chargement de munitions; il se rendit de là à Ke-Lung, afin de livrer aux Chinois trois canons de gros calibre, quatre de petit calibre, des torpilles et des munitions ; mais le croiseur le *Villars*, qui se trouvait sur rade, s'opposa au débarquement du matériel de guerre :

Il s'ensuivit, dit le *North China Herald*, une série de pourparlers entre les commandants des deux bâtiments et même le chef de la douane chinoise. Le capitaine allemand se plaignit des pertes matérielles auxquelles il s'exposait ; le capitaine du *Villars* lui donna une lettre pour le consul allemand de Shangaï ; le mandarin demanda des instructions à Tamsui, d'où on donna l'ordre d'envoyer le *Welle* dans ce port, et finalement, le steamer allemand alla y débarquer sa cargaison.

Les relations entre les capitaines allemand et français avaient été courtoises, quoique le second eût très fermement insisté sur sa défense au *Welle* de rien débarquer, menaçant même de couler les canots qui entreprendraient de porter du matériel à terre A bord même du bâtiment allemand, cette attitude ne fut pas blâmée.

∴

Le Sultan a fait don au prince de Monténégro du palais de l'ex-khedive Ismaïl-Pacha, situé à Emirghian, sur le Bosphore.

∴

Les journaux de Thessalie annoncent que plusieurs familles musulmanes sont arrivées de l'Asie-Mineure. Toutes ces familles ont déclaré qu'elles ne quitteraient plus le sol natal, grâce à l'accueil bienveillant qu'elles ont reçu des autorités helléniques.

***

Avant son départ de Varsovie, le Czar a reçu un avis imprimé du comité exécutif nihiliste qui l'avertit que si le jugement rendu contre lui n'a pas été exécuté, la raison en est qu'on n'a pas voulu aggraver la situation assez malheureuse de la Pologne.

Mais ce n'est qu'un délai qu'on lui accorde pour faire droit aux justes réclamations du peuple russe ; dans le cas contraire, sa mort est résolue.

Le général Tolstoï, ministre de la police, a reçu copie de cette lettre.

Malgré toutes les recherches, on n'a pu découvrir ni l'auteur, ni l'endroit où cet avis a été imprimé.

∴

Le *Celestial Empire* reproduit une curieuse correspondance du *Shen-Phao* racontant une audience donnée aux membres du Tsong-Li-Yamen par l'impératrice douairière, le 25 juillet, au sujet de la question de paix ou de guerre avec la France :

L'impératrice dit : Si la guerre est inévitable, nous ne devons pas reculer, mais en même temps nous devons circonscrire la lutte avec les Français et ne pas l'étendre aux neutres. Nous ordonnons à vous, hauts ministres d'Etat, de conférer entre vous sur la question.

Sur quoi la grande majorité des ministres exprima leur désir unanime pour la guerre. Sur les quatorze membres que compte cette année le Tsong-Li-Yamen, cinq seulement étaient absents.

A cette audience, l'impératrice douairière ordonna d'écarter l'écran qui cache son trône, et, pour la première fois, dans l'histoire de la Chine, les hauts ministres d'Etat eurent une audience face à face avec une impératrice.

Le motif qui porta l'impératrice à agir ainsi fut l'excessive nécessité des temps, et son attitude avec les ministres du Tsong-Li-Yamen fut excessivement courtoise et exempte de sa brusquerie habituelle de manières.

Le 23 juillet, Chou-Teh-Jeu, un des ministres du Tsong-Li-Yamen, présenta seul un mémorandum poussant à la guerre, insistant sur ce que plus tôt elle serait déclarée, mieux cela vaudrait.

Sur quoi, l'impératrice douairière lui demanda pourquoi il présentait seul ce mémoire et non en compagnie des autres membres de son Yamen, et si c'était parce qu'il n'y avait pas unanimité de sentiments parmi ses collègues qu'il agissait ainsi seul.

Sa Majesté les pria alors d'agir avec plus d'entente, quoiqu'elle fût inclinée à penser, d'après ce qu'elle avait appris jusque-là, que la majorité désirait la guerre.

∴

Une dépêche d'Alexandrie, du *Daily-News*, annonce qu'en prévision de la construction d'un chemin de fer de Saouakin à Berber, une compagnie anglaise a fait au général Wolseley l'offre de fournir tout le matériel nécessaire, pour une ligne de 300 milles, au prix de 400,000 livres sterling.

∴

Le *Times* publie la dépêche suivante datée de Shang-Haï :

Une nouvelle complication vient de surgir. Le gouvernement Chinois a ordonné de continuer activement les préparatifs pour le barrage de la passe de Voosung, en laissant le passage libre aux navires neutres. Cette mesure provient de ce que l'on n'a pas confiance dans les promesses de la France.

La panique règne à Shang-Haï, et les commerçants appartenant aux nations neutres ont invité les commandants des navires de leur pays à prendre des mesures.

Le consul général anglais a pris l'initiative de conseiller au Tao-Taï de faire des démarches pour obtenir l'aide des étrangers en vue de protéger la liberté du commerce.

***

Le correspondant viennois du *Stan-*

FEUILLETON DU *BOSPHORE EGYPTIEN*

52

La Grande Iza

DEUXIÈME PARTIE

LE CRIME

DE LA RUE DE LACUÉE

V

CE QU'ÉTAIT L'AGENT BOYER

— C'est vrai ; mais si vous saviez ce que c'est cruel de voir souffrir ainsi ceux qu'on aime. Et si Louis était là, seulement, ça aurait adouci ses derniers moments.

— Vous croyez que c'est bien fini, donc ? Plus d'espoir ?...

— Pauvre chère femme, depuis plus d'une heure elle ne reconnait personne, elle râle ; je vais à l'église faire dire les prières de l'agonie.

— Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! dit la concierge en faisant le signe de la croix, et, en rentrant dans sa loge vivement impressionnée, elle ajouta : Pauvre garçon, il l'aimait comme sa mère.

Boyer courut aussitôt à l'église Saint-Paul faire sa petite commande de prières, et en sortant de la sacristie il courut chez lui tout d'une traite ; avant d'entrer il prit cet air que nous lui connaissons et sembla suffoqué par les larmes.

Sa concierge, en le voyant ainsi, lui dit :

— Ah ! mon Dieu, elle va mal votre tante ?

— Elle est morte ! et il éclata en sanglots.

— Oh mon Dieu ! mon Dieu ! pauvre monsieur Boyer, c'était votre seule famille.

— Vous dites vrai. La mère Marianne n'existant plus, je quitterai Paris.

— Il faut avoir de la raison... et votre place ?

— Je donnerai ma démission. J'irai vivre en province avec le peu que j'ai.

C'était la première fois que la concierge lui entendait dire cette phrase, et cependant elle la trouva toute naturelle, elle lui demanda :

— Avez-vous besoin de mes services ?

— Merci, j'attends son fils, s'il le veut, je la veillerai avec lui. Je monte vite chez moi, je vais chercher un petit crucifix pour le mettre sur le lit.

Il monta chez lui, la concierge rentra chez elle en disant :

— Quel saint homme ! Pourquoi faut-il que le malheur s'acharne sur ceux-là ?

Rentré chez lui, Boyer ferma soigneusement toutes les portes : il baissa minutieusement les rideaux afin qu'aucun regard indiscret ne pût se glisser dans la chambre.

Il s'assit alors devant son petit bureau et cacha dans un tiroir secret la liasse de titres qu'il avait pris chez la mère Marianne.

Avant de les serrer, il avait transcrit tous les numéros sur son carnet; en faisant ce travail, il se souvint que le matin même que le juge d'instruction lui avait dit :

« Vous demanderez à mon greffier le signalement et les notes prises, sur lesquelles vous trouverez l'énumération des valeurs volées et leurs numéros. »

Il était sorti des bureaux après avoir touché sa prime ; mais il avait oublié d'aller demander ces notes au greffier.

— Au fait, tant mieux, je n'ai plus de dossier ici, j'ai été payé ce matin, j'ai besoin de mon temps pendant quelques jours ! je vais profiter de l'occasion pour donner ma démission... et je vais vivre en rentier.

Alors il prit dans son bureau une feuille de papier et écrivit :

« Monsieur,

« Un grand malheur vient de m'arriver; en rentrant ce matin chez moi, j'appris que ma tante, la sœur de ma mère, celle qui fut ma mère, était gravement malade ; je me rendis en toute hâte chez elle; la pauvre femme est morte dans mes bras ; en mourant, elle a réclamé de moi que je quitasse le vilain métier que j'exerce ; j'ai promis de lui obéir; j'ai peu d'économies, mais je peux cependant, avec ce que j'ai, vivre dans une petite ville de province ; c'est ce que je vais faire.

« Je vous prie donc, monsieur, de recevoir ma démission. Je crois, ayant toujours fait mon devoir, que l'administration n'a aucun reproche à me faire. Si mes ressources se trouvaient insuffisantes, je vous demanderais, lorsque j'aurai choisi mon lieu de résidence, de vouloir bien me recommander à l'administration du département.

« Dévoué au gouvernement de l'empereur, je mettrai tout mon zèle à le servir dans un ordre moins bas ; si je ne veux plus être agent de la sûreté, je pourrais être un agent politique utile, dans un pays où je suis peu connu.

« J'ai bien l'honneur d'être, monsieur, votre tout dévoué serviteur.

« BOYER. »

— Là, fit-il en préparant son enveloppe, avec ça, partout je serai protégé, et je vivrai riche et tranquille loin des quelques curieux qui pourraient s'étonner de ma fortune rapide. Ayant mis l'adresse sur l'enveloppe, cacheté sa lettre, il descendit avec son petit crucifix. Il jeta sa lettre à la poste et courut chez la mère Paillard.

La vieille femme avait le sinistre râle hoqueté des dernières minutes.

Reproduction interdite pour tous les journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

dard télégraphie à ce journal que le Mahdi aurait adressé aux ulémas de Médine une lettre dont quelques passages sont très intéressants. Il y conjure les ulémas de prier sur le tombeau du prophète Mahomet pour la victoire du Mahdi, et il continue en ces termes :

Si j'ai quitté l'étude des saints livres pour la vie des camps, c'est d'abord parce que l'archange Gabriel m'est apparu en songe et m'a ordonné d'agir ainsi et, en second lieu, parce que j'espère voir mon pays, qui, il y a un siècle, était encore le boulevard de l'islamisme, délivré ainsi de la loi des chrétiens et de Tewfik-Ismaïl. Votre serviteur (le Mahdi), après avoir plongé son épée dans le sang des chrétiens, n'a jamais eu l'intention de la tirer contre le calife Abd-ul-Hamid, dont je prie le prophète de prolonger les jours, et votre serviteur n'a jamais non plus songé à employer son épée au service du mal. Votre serviteur est, au contraire, prêt, avec l'aide du prophète, s'il est vainqueur, à reconnaître la souveraineté du calife sur cette contrée et à envoyer le tribut à Constantinople.

Que le calife et ses conseillers réfléchissent à cela avant d'envoyer une armée contre moi et de permettre aux fideles de se battre les uns contre les autres. Conseillez-leur de s'abstenir de me faire la guerre.

FAITS LOCAUX

UN PROGÈS DE PRESSE

—

Ce matin une cause très intéressante a été plaidée devant la Chambre correctionnelle du Tribunal indigène de première instance du Caire.

M. Alexan Effendi Serafia, directeur du journal *El Zaman*, était poursuivi pour injures qu'il aurait adressées au Ministère public en pleine séance, lors d'une cause précédente.

Les débats de cette affaire ont été très animés et ont amené plusieurs incidents pour lesquels le Tribunal a prononcé quatre jugements différents au cours de l'audience.

M. Serafia était défendu par M. Selim Bacos, qui a son cabinet en l'étude de Me Carton de Wiart ; M. Bacos a fait un plaidoyer très éloquent, qui n'a pas duré moins de trois heures et demie; il a su profiter avec habileté en faveur de son client de tous les incidents soulevés et a présenté une défense aussi serrée que logique.

Mais, malgré tout le talent déployé par son avocat, le Tribunal a condamné M. Serafia à 6 mois de prison. Son défenseur a interjeté aussitôt appel de ce jugement.

—

Dans le courant de la nuit dernière, des voleurs ont enfoncé les portes du petit magasin appartenant à la Compagnie Cook and Son.

Nos sincères félicitations à M. Alcide Fewnick et à ses brillantes brigades de police.

—

Dans le quartier de Boulacq, les voleurs ont essayé de pénétrer dans un magasin appartenant à un épicier.

Surpris par des passants qui ont inutilement appelé la police, les voleurs ont pu gagner le large ; espérons qu'on pourra mettre la main sur eux quand M. Alcide Fewnick aura été rendu aux douceurs de la vie privée.

—

Dans la soirée d'hier, dimanche, d'honorables négociants de notre ville qui étaient allés passer la journée à la campagne, revenaient en voiture vers huit heures et demie par la route de l'Abassieh, lorsqu'après avoir passé les casernes, ils rencontrèrent et dépassèrent une victoria dans laquelle se trouvaient quatre sous-officiers de l'armée anglaise.

L'automédon qui conduisait cette dernière engagea aussitôt une lutte de vitesse avec son confrère et parvint à regagner le terrain perdu. Jusque-là les choses n'avaient rien que de très ordinaire, mais où l'incident prit des proportions plus graves, c'est lorsque l'un des sous-officiers anglais, sautant à terre, se précipita à la tête des chevaux de la voiture qui transportait les honorables citadins cairotes, et se mit à injurier ceux-ci de belle façon ; il porta même la main à son sabre qu'il tira à demi.

On ne sait ce qu'il serait arrivé si, à ce moment, ses trois compagnons n'étaient intervenu et ne l'avaient contraint à faire rentrer dans son fourreau l'arme qu'il portait.

—

C'est par erreur que, dans notre avant-dernier numéro, nous avons annoncé pour samedi prochain la réouverture du Restaurant-Club, sous la direction de M. Sudreau. C'est samedi dernier qu'a eu lieu cette réouverture.

—

M. Kahil pacha, arrivé d'Europe, a repris ses fonctions au Ministère.

—

Dans la journée de mardi, S. E. Nubar pacha a eu un long entretien à la présidence du Conseil avec sir Evelyn Baring.

—

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que la santé de S. E. Mourad pacha va sans cesse en s'améliorant.

—

Les représentations de la troupe si bien dirigée par M. Borelli continuent toujours avec succès au théâtre du jardin de l'Esbékieh.

Ces vaillants artistes ne reculent devant aucun effort, aucune fatigue pour intéresser le public et mettent en scène au moins deux ou trois nouvelles pièces chaque semaine. Nous ne dirons pas que toutes aient été de brillants succès, mais la majeure partie a plu sans réserves.

Citons entr'autres *La Tête de Linotte*, jouée samedi avec beaucoup de verve et d'entrain. Le *Tyran de Saint-Just*, une étude de mœurs assez réussie, a été fort applaudie aussi et sera rejouée demain soir à l'occasion du bénéfice de la jeune actrice Mlle Pia Righi, une petite Déjazet de six ans.

A cette occasion, cette gentille petite actrice déclamera deux gracieuses poésies. Nous sommes persuadés que le public ira l'applaudir en foule.

Ce soir, on donne la deuxième de *Severo Torelli*, ce beau drame de F. Coppée, dont nous avons donné une analyse détaillée dans nos colonnes.

A l'étude : *Marie-Madeleine*, drame historico-religieux d'un grand effet, nous assure-t-on ; et — (mais nous commettons maintenant une indiscrétion) — *Le trou dans le mur*, comédie en 2 actes de notre ami M. Julien de Strens, notre ancien collaborateur.

EN VENTE au magasin, chez M. PENASSON, collection photographique complète de costumes et vues de Saouakin.

✱ اخبار البرق ✱

من لوندره فى ٤ اكطوبر

صدر منشور من اللورد غرانفيل اعترفت فيه نظارة الخارجيه الانكليزيه بضرورة تسوية التعويضات غير انها أشفعت ذلك بقولها ان الامر مستحيل قبل تسوية المسألة المالية فى مصر

وطلب المنشور المذكور من الدول ان تنتظر تقرير اللورد نورثبروك الذى يتم فى أواخر اكطوبر

من باريز فى تاريخه

احتل أمير البحر كوبيت نهار البارح مراكز أخر فى كيلونك وهو ساع فى تحصين تلك المراكز ليتمكن بعد ذلك من السير الى الامام

خرب الامير لسبيس استحكامات الصينتين فى تامسين (هافاس)

شنغاى فى ٦ اكطوبر

احتل الامير كوربيت مراكز كيلونك

دمّر الاميرلسبيس استحكامات تامسين

من وادى حلفا فى تاريخه

وصل هنا اللورد ولسلى (روتير)

EL MAHRUSSA

Le Caire — Au Mouski. — **Le Caire**

LIQUIDATION DEFINITIVE

A *des prix exceptionnellement réduits de toutes les marchandises.*

CONSISTANT EN :

Soieries et velours unis, brochés, brodés et dorés — Gazes unies et brochées — Lanneries — Draperies — Indiennes — Percales — Oxford — Satinés grains de poudre pour ameublements — Rideaux en tulle mousseline brodés — Toiles pour draps de lits — Bas de soie — Costumes de bains — Madapolams et coutils rayés — Lingerie de table, etc.

Le proprietaire serait disposés à céder tout ou partie, y compris l'agencemen à des prix exceptionnels et même à accorder des délais pour le paiement.

Le Directeur, S. MAROTTI.

Docteur V. NACAMULI

Médecin-Chirurgien

Mouski, à côté M. **Sarridis** bijoutier.
Consultations tous les jours de 2 à 4 heures
Consultations gratuites pour les indigents.

Mme PONSIN sage-femme de p emière classe de la Faculté de Paris, professeur d accouchement, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle est de retour d'Europe.

Son domicile se trouve boulevard Clot-Bey, à côté de la rue Cophte.

LEÇONS DE LANGUE Anglaise par un Anglais qui a été, pendant plusieurs années, maître dans l'une des principales écoles du gouvernement en Russie.

Adresse, (n. 3) Hôtel Byzance, rue de l'Esbékieh.

Annonces Judiciaires.

TRIBUNAL MIXTE

DE

PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

—

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

—

VENTE

d'immeubles hypothéqués

—

AVIS

—

Il sera procédé le jour de jeudi, 4 décembre, à 9 heures du matin, correspondant au 15 Saffer 1302, à l'audience des criées du Tribunal Mixte de première instance du Caire. séant en cette ville, au Palais de Justice, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur hypothèque conventionnelle, en un seul lot, des immeubles ci-après désignés, savoir :

Deux cent dix feddans, dix-huit kirats et huit sahmes de terres Karadjies, sises au village de Beni Chokir, circonscription de Manfalout, Moudirieh d'Assiout, divisés comme suit :

1. Dix-neuf feddans, dix kirats, huit sahmes, dans les hods Garf el Chera et Garf Younnes, divisés comme suit :

A) Quatre feddans, dix-neuf kirats et quatre sahmes, limités, au nord, par les terres des habitants de Damanhour ; au sud, celles d'Hussein Mohamed Abdul Sami ; à l'est, celles d'Ahmed Mohamed Abou Chinab ; à l'ouest, celles d'Hussein Aly el Gamal.

B) Un feddan, dix-sept kirats, quatre sahmes, limités : au nord, par les terres des habitants de Damanhour ; au sud et à l'est, celles d'Hussein Mohamed Abdul Sami ; à l'ouest, celles d'Hussein Hammoudeh Ahmed.

C) Sept feddans, trois kirats, douze sahmes, limités : au nord, par les terres des habitants de Damanhour ; au sud, celles d'Hussein Aly el Gamal ; à l'est, celles d'Ahmed Abdel Selam Farag ; à l'ouest, celles de Hegueig Ata Hegueg.

D) Un feddan, sept kirats, limités : au nord, les terres des habitants de Damanhour ; au sud, celles de Mouraa Soliman Mourad ; à l'est, celles Hamad Hamdoun ; à l'ouest, celles d'Ahmed Salem Ahmed.

E) Quatre feddans, treize kirats, douze sahmes, limités : au nord, les terres de Mourad Soliman Mourad ; à l'est, celles de Gedalla Gobrial Chehata ; à l'ouest, celles de Mohamed Hassan Abdel Gaouad ; au sud, comme au nord.

2. Quinze feddans, quatre kirats, vingt sahmes, à Gabalet el Daouar wel Nedeh, divisés comme suit :

(A) 5 feddans, 13 kirats, 20 sahms limités : nord, sud et ouest par les terres de Morad Soliman Morad ; est, celles d'Aly Farag Amer.

(B) 9 feddans 15 kirats limités : nord, par les terres d'Hussein Mohamed Abdel Sami ; sud, celles de Mohamed Ismail Aly ; est, celles de Morad Soleiman Morad ; ouest, celles d'Hussein Hamboule Ahmed.

3· A Kabalet Anater el Kiblieh : huit feddans, cinq kirats, limités : au nord, par les terres de Mohamed Aly Aboul Nasser ; au sud, celles d'Halim Basilcos Ghaly ; au sud celles de feu cheikh Ahmed Abou Bakr Galboun ; et à l'ouest celles de Semeh Ahmed Abdel Gawad.

4· A Kalet Anater el Bahrieh : huit feddans, vingt-trois kirats, vingt sahms, limités : au nord par les terres d'Aly Farag Amer ; au sud celles de Mohamed Aly Abou Nasr ; à l'ouest, par le canal el Mekloutieh ; à l'est par les terres de Soultan Mohamed Massoud.

5· Quabalet Mokh el Quott : deux feddans, vingt un kirats, et vingt sahms, limités : au nord, par les terres de Mansour Ahmed Amer ; au sud, celles de Aly Abdel Al Mohamed ; à l'ouest celles des habitants d'El Sahrig ; et à l'est, celles de Mikail Mansour el Mobass.

6· Quabalet Dayert Damanhour plantée de palmiers, deux kirats, seize sahms, limités : au sud, par les terres d'Ahmed Aly Salameh ; à l'est, celles de Soliman Hamoudah Mohamed ; à l'ouest, celles d'Aly Abou Salma Soliman ; au nord, celles du feu cheik Ahmed Abou Bakr Galboune.

7· Quabalet Tarhet el Rabiwel Kedi trente-quatre feddans, un kirat et huit sahms subdivisés comme suit :

(A) Dix-huit feddans, douze kirats et douze sahms, limités : à l'est et ouest par une digue ; au nord par les terres d'Hussein Aly el Gamal ; au sud celles de Mohamed Aly Abou Nasr.

B. Dix feddans, seize kirats, douze sahmes, limités : est et ouest, par une digue ; nord, terres de Hussein Abdel Sami ; sud, celles de Mohamed Aly Aboul Nasr.

C. Un feddan, vingt-trois kirats, douze sahmes, limités : au nord, par une digue ; au sud, par les terres de Mohamed Khalifah Semri ; à l'est, celles de Gad Allah Guibrial Chehata ; à l'ouest, celles de Youssef Gad el Kerim Omar.

D. Un feddan, cinq kirats, seize sahmes, limités : au nord, par Quabalet Dayer el Nahieh ; au sud, par Mohamed Khalifeh Semri ; à l'est, par Hassan Ragheb Soliman ; à l'ouest, par Abdel Rahman Abdel Salam.

E. Un feddan, quinze kirats, quatre sahmes : limités : au nord, par les terres de feu Aref pacha Fahmi ; au sud, par Gad Allah Guibrial Chehateh ; à l'est, par Saleh Aly Kharachi ; à l'ouest, par celles de Mohamed Ismail Aly.

7 bis. Cinq feddans, seize kirats, huit sahmes, au même hod, limités : à l'ouest, par les hoirs Dayer et Nahyeh ; à l'est, par les hoirs Taht et Nahieh el Tahtanieh ; au nord, par Mohamed Salameh Abdel Chafey ; au sud, par Mohamed Ismaïl Aly.

8. Vingt-deux feddans, seize kirats, au hod Takasi el Falaha, limités comme suit : au nord, par Mohamed Ismaïl Aly ; au sud, par celles de feu El cheik Ahmed Abou Bacre Mohamed Galboun ; à l'est, par celles de Abdel Rahman Hassan Abdel Salam ; à l'ouest, par celles de Mohamed Aly Aboul Nassre.

9. A Kabalet Taht el Nahieh, vingt et un feddans, dix-neuf kirats, vingt sahmes, divisés comme suit :

A) Deux feddans, dix-huit kirats et quatre sahmes, limités : au nord, par Hussein Mohamed Abdel Sami ; au sud, par celles de Mohamed Aly Aboul Nassre ; à l'est et à l'ouest, par celles des héritiers de feu Aref pacha Fahmi.

B) Sept feddans, vingt kirats, douze sahmes, limités : au nord, par Mahmoud Moustapha Abdel Fatah ; au sud, par Gad Allah Guibrial Chehateh ; à l'ouest, par Mohamed Ismail Aly ; à l'est, par les héritiers de feu Aref pacha Fahmi.

C) Six feddans, six kirats, limités : au nord, par Ahmed Gasiri Zidan ; au sud, par Gadallah Guibrial Chehata ; à l'est et à l'ouest, par les héritiers de feu Aref pacha Fahmi.

D) Six kirats, quatre sahmes, limités : au nord, par Mohamed Hassan Abdel Gaouad ; au sud, par Hussein Mohamed Abdel Sami ; à l'ouest, par les héritiers Aref pacha ; à l'est, par celles de Hussein Erabi el Gamal.

E) Quatre feddans, dix-sept kirats, huit sahmes, limités : au nord, Mahmoud Moustapha Abdel Fatha ; au sud, Mohamed Aly Abal Nassr ; à l'est, les héritiers de feu Aref pacha Fahmi ; à l'ouest, par Qualabet Farhet el Rabi Wel Quèli.

10. Soixante-cinq feddans, deux kirats, seize sahmes à Quabalet el Moustaguiddeh, divisés comme suit :

A) Six feddans, quinze kirats, quatre sahmes, limités : au nord, Hussein Mohamed Abdel Sami ; au sud, Hussein Aly el Gamal ; à l'est, les héritiers de feu Araf pacha Fahmi ; à l'ouest, Saleh Soubhi pacha.

B) Trois feddans, vingt et un kirats, douze sahmes, limités : au nord, par Omar Mansour ; au sud, Mohamed Hassan Abdel Gawad ; à l'est, les héritiers de feu Aref pacha Fahmi ; à l'ouest, Abdel Halim Basileos Ghaly.

C) Cinq feddans, neuf kirats, vingt sahmes, limités : au nord, Hussein Aly el Gamal ; au sud, Mohamed Hassan Abdel Gawad ; à l'ouest, Abdel Halim Basilos Ghaly ; à l'est, Mme Khaduigeh el Bedah, femme de Saleh Soubhi pacha.

D) Un feddan, seize kirats, huit sahmes, limités : au nord, Ahmed Mohamed Abou Chenab ; au sud, Aly Hussein el Gamal ; à l'est, Hussein Mohamed Abdel Sami ; à l'ouest, Mohamed Hassan Abdel Gaouad.

E) Un feddan, un kirat, huit sahmes, limités : au nord, Hassan Marzoug el Gama ; au sud, Gadollah Guibrial Chehitah ; à l'est et à l'ouest, les héritiers de feu Aref pacha Fahmi.

F) Dix feddans, vingt kirats, limités: au nord et au sud, Aly Abdel Kerim Aly ; à l'est, l'épouse de Saleh Soubhi pacha ; à l'ouest, les terres des habitants de Damanhour.

G) Vingt-trois feddans, treize kirats, vingt sahmes, limités : au nord et au sud, par les terres des habitants de Damanhour ; à l'ouest, les terres de l'épouse de Saleh de Soubhi pacha ; à l'est, le Nil.

H) Trois feddans, douze kirats, douze sahmes, limités : à l'ouest, les terres de Hussein Mohamed Abdel Sami ; à l'est, celles de Saheh bey Gamel el Din ; au nord, celles d'Ahmed Abdel Salam Farag ; au sud, Hussein Aly el Gamal.

I) Un feddan, huit sahmes, limités : au nord, Hegueg Ata Hegueg; au sud, Hassan Abazed Mohamed ; à l'est, les héritiers d'Aref pacha Fahmi; à l'ouest, Ahmed Abou Bakre Mohamed Gaaoune.

J) Cinq kirats, quatre sahmes, limités : au nord, Sabre Nasser Hussein; à l'ouest, Hassan Marzoug Ahmed ; à l'est, Zedan Hassan Zedan ; au sud, Hassan Hussein Aly.

K) Un feddan, seize kirats, vingt sahmes, limités : au nord, Soliman Aly Soliman ; au sud, Malati Hanna Malati, prêtre ; à l'ouest, Mihkail Hanna Elias ; à l'est, Hussein Mohamed Abdel Sami.

L) Cinq feddans, quinze kirats, douze sahmes, limités : au nord, Hussein Aly el Gamal ; au sud, Hassan Hussein Aly ; à l'est, Hassan Fedaoui Gad el Hag; à l'ouest, Mme Khadiga el Bedah, épouse de Saleh Soubhi bey.

11. Quaba/et Om Setmayat ; six feddans, vingt-deux kirats, seize sahmes limités: à l'ouest, Rachouan Omar; à l'est, Mohamed Hassan Abdel Gaouad ; au nord, Béchir Chimi ; au sud, le Nil.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte, sans aucune exception ni réserve avec les immeubles par destination qui en dépendent et les augmentations que le debiteur pourrait faire ou avoir faites.

La vente est poursuivie à la requête du *Crédit Foncier Egyptien*, Société anonyme, dont le siège social est établi au Caire, représenté par son administrateur délégué, M. *Charles Beyerlé*, propriétaire, sujet Allemand, demeurant au Caire, pour lequel domicile est élu en cette ville au siège social.

Contre :

Hadji Mohamed Ismaïl Aly Elmeiri, *fils d'Ismail*, propriétaire, sujet local, demeurant à Beni Chokir (Assiout).

Et en vertu :

1° De la copie authentique, revêtue de la formule exécutoire d'une obligation avec constitution d'hypothèque signée le 22 mai 1880, sous le numéro 1866.

2° De trois bordereaux d'inscriptions hypothécaires conventionnelles prises en vertu de l'acte d'obligation susénoncé au greffe du Tribul mixte de première instance du Caire, les 27 mai et 29 août 1880, sous les numéros 6,458 et 10,498 et le 27 septembre, 1883 sous le numéro 8,113.

3° D'un commandemént signifie par exploit de l'hussier G. Roncht en date du 19 Janvier 1884, au dit débiteur et transcrit au bureau des hypothèques du Tribunal mixte du Caire, le 4 Août 1884 sous le numéro 6,274.

Le cahier des charges renfermant toutes les conditions de la vente a été déposé au greffe du Tribunal mixte du Caire, où toute personne peut en prendre communication sans déplacement.

La dite adjudication aura lieu sur la mise prix fixée par M. le Juge commis aux adjudications à P. T. 100,000 outre les frais.

Caire, le 26 septembre 1884.

Pour le Crédit Foncier Egyptien poursuivant :

V. L. BALDIOLI, avocat.

BOULANGERIE EUROPEENNE

ANTOINE SIMCICH

Située à l'Esbékieh, près l'Hôtel d'Orient

Grand rabais

Le public est prévenu qu'à partir du 1er août 1884, il trouvera du pain français au poids, aux prix suivants :

Pain 1re qualité à P. C. 4 1/2 l'ocque.
» 2e » » » 3 1/2 »
» 3e » » » 2 1/2 »

Vins et Liqueurs à prix très réduits

Vente au Comptant

ADMINISTRATION
DE
PAQUEBOTS - POSTE KHÉDIVIE

Service accéléré entre Alexandrie et Constantinople
Voie de Pirée et Smyrne
en 4 jours 1/2.

Ligne directe entre Alexandrie et Athènes
DEUX JOURS

Départ d'Alexandrie pour Constantinople chaque Mercredi, à dix heures du matin, avec escale au Pirée, à Smyrne, à Mételin et aux Dardanelles. La nourriture est comprise dans le prix de passage de première et de deuxième classe. Une réduction de 15 0/0 est accordée pour les billets d'aller et retour de famille de trois personnes au moins ; pour les billets simples, aller et retour, la remise est de 10 0/0.

Service de Table de premier ordre

Les paquebots employés pour cette ligne possèdent des aménagements et tout le confort désirables pour Messieurs les passagers. Un docteur et une femme de chambre sont attachés au service de chaque paquebot

S'adresser pour passages, groups et marchandises, à l'Agence située à la Marine.

Les Paquebots-poste Khédivié, dans la mer Rouge, quittent Suez chaque le Vendredi de chaque quinzaine à 10 heures du matin, pour Djedda et Souakim, Massawa, Hodeida, Aden, Tadjura, Zeila et Berbera.

E. M. MALLUK

Marchand et fabricant de soieries et meubles arabiques, à l'honneur d'informer le public et sa respectable clientèle qu'il vient de transférer son magasin à **L'ex Bank of Egypt** *Mouski—Caire.* grand assortiment de Soiries, cuivres incrustés, Meubles avec moucharabieh et nacre.

BRASSERIE A. BOHR

AU CAIRE

BIÈRE DE BAVIÈRE

MALADIES DE L'ESTOMAC
DIGESTIONS DIFFICILES
POUDRES ET PASTILLES PATERSON
AU BISMUTH ET MAGNÉSIE
DIPLÔME DE MÉRITE A L'EXPOSITION DE VIENNE.

Ces *Poudres* et ces *Pastilles antiacides et digestives* guérissent les *maux d'estomac, manque d'appétit, digestions laborieuses, aigreurs, vomissements, renvois, coliques*; elles régularisent les *fonctions de l'estomac* et des *intestins.*

Adh. DETHAN, Pharmacien. rue Baudin, 23, Paris, *et dans les pr. Pharmacies de France et de l'étranger.*

Exiger sur les étiquettes le **Timbre du Gouvernement Français** et la **signature : J. FAYARD.**

Poudres, 5 fr.; — Pastilles, 2 fr. 50 franco

APPAUVRISSEMENT DU SANG
FIÈVRES, MALADIES NERVEUSES
VIN DE BELLINI
AU QUINQUINA ET COLOMBO
DIPLÔME DE MÉRITE A L'EXPOSITION DE VIENNE

Ce *Vin fortifiant, fébrifuge, antinerveux* guérit les *affections scrofuleuses, fièvres, névroses, diarrhées chroniques, pâles couleurs, irrégularité du sang*; il convient spécialement aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes âgées, et à celles affaiblies par la maladie ou les excès.

Adh. DETHAN, Pharmacien. rue Baudin, 23, à Paris, *et dans les pr. Pharmacies de France et de l'étranger.*

Exiger sur les étiquettes le **Timbre du Gouvernement français** et la **signature : J. FAYARD.** — Prix, 4 fr

---

MALADIES DE LA GORGE
DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE
PASTILLES DETHAN
AU SEL DE BERTHOLLET

Recommandées contre les *Maux de gorge, angines, extinctions de voix, ulcérations de la bouche, irritations* causées par le *tabac*, effets pernicieux du *mercure*, et spécialement à MM. les Magistrats, Prédicateurs, Professeurs Chanteurs pour faciliter *émission de la voix.*

Adh. DETHAN, Pharmacien. rue Baudin, 23, à Paris, *et dans les pr. Pharmacies de France et de l'étranger.*

Exiger la *signature :* Adh. DETHAN. Prix fco, 2f 50

MAISON FONDÉE EN 1865

C. Süssmann.

LUNETTERIE

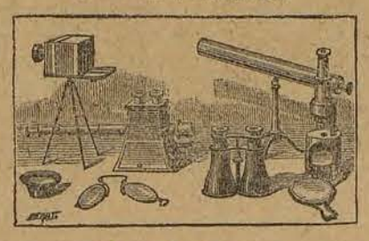

FOURNISSEUR de LL. AA. les PRINCESSES
DE LA
FAMILLE KHÉDIVIALE

LE CAIRE — RUE MOUSKY

Lunettes et Pince-nez, Or, Argent Nickel, Ecaille et buffle, Verres, Etuis, Jumelles, Longues-vues, Microscopes, Loupes, Niveaux, Boussoles, Baromètres, Thermomètres, Aréomètres, Hygromètres, Instruments de précision d'Electricité de Mathématiques, de Physique d'Arpentage et de Nivellement.

Réparations dans les 24 heures.

On se charge de l'expédition par poste de toute commande.

EAUX MINÉRALES NATURELLES

Garanties fraîches par certificats d'origine légalisés

V. HUBIDOS DARGON ET Cie

Vichy, Orezza, Pougues, Contrexeville et 36 autres sources. — **St-Galmier, Badoit, la Reine** des eaux de table. — **Glacières de familles, filtres** et **rafraîchissoirs, Cognacs surfins.** — **Coca** du Pérou, **Vins fins** d'Espagne. — Specialité d'**huile de colza épurée.** — **Pétrole rectifié** — **Stores** toutes largeurs, montures sur mesure. - **Ballons** et **lanternes** vénitiennes, **Verres** de couleur pour **Illuminations.** — **Feux d'artifice.** — Appareils d'éclairage en tous genres.

Orfévrerie et couverts de table, titre supérieur. — Porte-Bouteilles en fer. — Bouche-bouteilles.

Dépôts de meubles arabesques de la maison **Philip Venisio** et comp. du Caire. 381.

VICHY

Administration, PARIS, Bd. Montmartre, 22,

Grandegrille (42°) engorgement du foie et de la rate.

Hôpital (31°) affection des voies digestives.

Célestins (14°) vessie, reins, gravelle goutte.

Hauterive (15°) goutte albumineus.

Mesdames, Anémie chlorose.

Les bouteilles contenant l'eau de Vichy portent une étiquette imprimée en bleu : *Propriété et contrôle de l'Etat.* Ainsi que l'étiquette *V. Hubidos Dargon et* Ce.

NOTA. — Si les eaux fraîches et naturelles, sont salutaires et efficaces. les eaux vieilles artificielles ou imitées, sont nuisibles et dangereuses.

Se méfier des contrefaçons.

Pastilles Digestives.

SELS POUR BAINS ET BOISSONS

Dépôt au Magasin Universel, au Caire

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

D'AMEUBLEMENTS ET LITERIES

AU TAPIS ROUGE

65, 67, *rue du Faubourg-Saint-Martin,*
Et rue du Château-d'Eau, 54. 56 *et* 58

Les Directeurs des Grands Magasins du TAPIS ROUGE ont l'honneur d'informer leur clientèle qu'ils viennent de terminer leur

INVENTAIRE ANNUEL

Vendu presque pour rien

Un lot de Gants chevreau, toscane et suède, clairs et demi-teintes, défraîchis, la paire	»	10
Un lot de bas et chaussettes unis et rayés et ecrus, la paire	»	35
Un lot de serviettes damassées pur fil, bon linge, panissière 1/2 blanc, la 1/2 douzaine,	3	10
Un lot de draps toile ménage pur fil lessivé, 2 m. 75 sur 1 m. 60, réduits le drap.	4	65

A. ALBERTINI

ALEXANDRIE ET LE CAIRE

Seul représentant et dépositaire en gypte de la *BIERE DE STEINFELD*
Depôt Général — Vente en fûts et en bouteilles.

Vente par semaine de 700 à 800 fûts.

Bière de Bavière **Lowenbrau** en bouteilles. **Vins** de France, d'Italie, de Hongrie et du Rhin. **Liqueurs** assorties et spécialité de **Bitter Suisse** de la maison **A. F. Denniers, Eaux minérales** de St-Galmier, Rakoczy Rohitsch.

Service complet pour cafés et brasseries. Verreries assorties, Brosses, Pompes et robinets bière — Vente en gros. *Franco* à domicile.

Succursale de la *Fabrique Royale* de cigares de Messieurs **Van der Jagt et François Utrecht** (Hollande).

Esbékieh-Route n.1, presque vis-à-vis l'Hôtel Royal. 259

MESSAGERIES CENTRALES

TRANSPORTS POUR TOUS PAYS

Opérations de Douane

COMMISSION — REPRÉSENTATION — ASSURANCES

Maison fondée en 1878

89, Rue Sésostris, ALEXANDRIE — **D. ELEFTHERION** — *Rue du Mouski* LE CAIRE

n. 60

RÁKÓCZY

HUIT MÉDAILLES

Propriétaires de la source : Messieurs LOSER frères Budapes .

Eau purgative Bude (Hongrie) analisée par l'Académie d'Etnt de Budapest par les professeurs Dr Zeissel de Vieune, Stolzel à Munich, Hardy à Paris, Tichborn a Londres ; recommondee ar les plus célèbres médecine à cause de l'abondance de l ithion qu'elle contieut et qui est iniquée contre les maux d'estomac et de la vessie. Eu vente, dans toutes les pharmacies et les épôts d'eaux minérales.

Représentant général et dépôt pour l'Egypte Alexandrie et au Caire, chez B. FISCHER et Cie

---

EAU FERRUGINEUSE DE
RENLAIGUE
(PUY-DE-DOME)
Acidule, Gazeuse, Chlorurée et Bi-carbonatée
Employée avec succès contre : *Anémie, chlorose, lymphatisme, leucorrhée, suppression, engorgement et atonie des voies digestives, diabète, gastralgie, dyspepsie,* et en général contre toutes les affections qui se rattachent à la dépression des forces vitales.
MÉDAILLE D'ARGENT (Bordeaux 1882).

Vente en gros, Pharmacie Centrale, et au détail, dans toutes les autres pharmacies.

LE
BOSPHORE ÉGYPTIEN

EST EN VENTE :

Au **Caire** : chez M. CÉBE .

A **Alexandrie** : chez M. A. MORTINI, 47, rue des Sœurs.

A **Mansourah** : chez M. Joseph KAYAT.

A **Port-Saïd** : chez M. JOURDAN.

A **Ismaïlia** : chez M. TRICARDOS

La Loterie des Arts Décoratifs de France, vient d'être autorisée, par le ministre de l'intérieur, à offrir en lots au public, pour son troisième et dernier tirage, qui aura lieu à Paris, au Palais de l'Industrie, le **31 décembre prochain**, la somme de **fr. 770,000**, répartie en **1061 Lots** ainsi fixés : **1 gros lot de 500,000 fr., 1 gros lot de 100,000 fr., 1 lot de 50,000 fr., 2 lots de 25,000 fr. 1 lot de 10,000 fr., 20 lots de 1,000 fr., 80 lots de 500 fr.**, payables en argent à la Banque de France. — **Le prix du billet est de UN FRANC.**

Les demandes de billets sont délivrées contre billets de banque, chèques et mandats-poste à l'ordre de M Henri AVENEL, directeur de l Loterie, au Palais de l'Industrie, porte n. 4, Champs-Elysées, **Paris.**

RÉOUVERTURE du MAGASIN

D'HERBORISTERIE FRANÇAISE

Rue des Cophtes

Magasin à vendre ou à céder à de bonnes conditions.

St ALBAN (Loire)

Renommé par ses eaux minérale et gazeuses.

Grand Hôtel St-Louis et Casino tenu par PERRAUD.

ANTONIO VERONESI

Maison fondée en 1853

Dépôt d'horlogerie, bijouterie et joaillerie

Avec atelier annexé pour réparations de montres et tout travail d'orfèvrerie et joaillerie.

Mouski, au commencement de la rue neuve.

BOULANGERIE KHÉDIVIALE

ALEXANDRE ECONOMO

FOURNISSEUR DE LA FAMILLE KHÉDIVIALE

Tous les jours,

Pains Français, Allemand, Anglais et Grec.

PAIN AU LAIT
ET
BISCUITS POUR CAFÉ ET THÉ

A côté de M. Parvis, à l'arbre, entrée rue du Mouski. D. 207.

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préservative. — La seule guerissant sans lui rien adjoindre les écoulements anciens ou récents. 30 *ans de succès.* — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, Succ de BROU.

LE CAIRE — Typo-Lithographie Franco-Egyptienne J. SERRIÈRE
Rue de l'Ancien- Tribunal maison Boghos-Bey Ghalli